

CHARTRE INFORMATIQUE ET DE L'USAGE NUMERIQUE DU COLLÈGE LES AIGRETTES

• Utiliser l'outil informatique ou numérique demande à y être autorisé et la présence d'un adulte responsable est obligatoire.

L'accès aux postes de travail, aux équipements informatiques, au réseau du collège, à Internet, aux logiciels et aux services d'ENT est placé sous le contrôle du collège. L'espace personnel élève qui vous est accordé est un espace pédagogique scolaire accessible aux personnels enseignants, d'éducation et de direction. L'établissement, en cas de disposition du Wi-Fi pourra être amené à recourir au Wi-Fi, notamment si l'on considère les équipements nécessitant une connectivité sans fil comme les classes mobiles, les tablettes ou dans le cadre de la pratique du BYOD ou AVEC (Apportez Votre Équipement personnel de Communication). Toute connexion devra toujours s'effectuer via l'infrastructure de sécurité, quel que soit le mode de connexion utilisé.

Pour être autorisé à utiliser les équipements et les services numériques de l'établissement, un utilisateur doit au préalable accepter la présente charte. La connexion à un poste de travail, l'accès à Internet et l'accès aux services numériques notamment à l'ENT, sont contrôlés au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe, personnels à chaque utilisateur. Cet accès sécurisé a pour but de éviter abus et malveillances. Cet identifiant personnel et ce mot de passe sont communiqués à l'utilisateur par le collège. L'utilisateur est responsable de leur conservation, de leur usage et de leur sécurité. L'utilisateur ne doit pas les dévoiler à un tiers ; il ne doit pas quitter un poste de travail sans s'être déconnecté. L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser l'identifiant personnel et le mot de passe d'un autre utilisateur. L'utilisateur s'engage à signaler au collège toute perte, toute anomalie et toute tentative d'usurpation de son identifiant personnel et de son mot de passe.

L'enregistrement de vos travaux doit être réalisé dans les espaces prévus à cet effet (répertoire personnel de l'utilisateur, répertoire commun de la classe, etc...). Tout document situé hors de ces répertoires, et donc de votre espace, pourra être supprimé sans préavis. Les contributions personnelles laissées dans les espaces communautaires et espaces de stockage d'informations personnelles ou de publication ne pourront, sauf opposition du contributeur lors de la fermeture de son compte ENT, être conservées par l'établissement qu'à des fins informatives, pédagogiques ou scientifiques.

Les ENT sont considérés comme des télé-services de l'administration électronique. Le collège ou l'académie a déclaré l'ENT auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés). Les données à caractère personnel sont placées sous la responsabilité du chef d'établissement. L'utilisateur peut exercer auprès du chef d'établissement son droit d'accès aux données nominatives le concernant et éventuellement les faire rectifier (loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

Le collège a l'obligation légale de protéger les mineurs. Les enseignants ont le droit d'accéder aux espaces personnels des élèves sur le réseau pédagogique. Le collège tient des journaux des usages de l'ENT et des sites visités sur Internet à partir des équipements du collège. L'établissement dispose d'un dispositif de filtrage des accès aux sites Internet, dont les règles sont mises à jour régulièrement, conformément aux directives de l'Éducation Nationale. Des règles de filtrage supplémentaires peuvent être instaurées par le collège.

Respect de l'intimité et des valeurs morales des autres

L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs fondamentales de l'Éducation nationale que sont la neutralité religieuse, politique et commerciale. L'évolution technologique facilite la communication entre les personnes. Elle doit s'accompagner du respect des limites imposées par la loi.

Chaque élève doit :

- Respecter le droit d'auteur et le droit à l'image (respect de la vie privée et de l'image de toute personne). Toute diffusion, toute prise d'image fixe, mobile ou sonore ne pourra se faire sans l'autorisation préalable des personnes concernées.
- Utiliser un langage correct dans ses messages et les signer de son propre nom.
- Ne jamais ouvrir, modifier ou effacer les fichiers d'autrui.
- Ne jamais s'approprier le mot de passe du compte d'autrui.
- Ne pas utiliser le réseau dans le but de porter atteinte à l'intégrité d'autrui, de consulter des informations à caractère raciste, haineux, violent, extrémiste ou pornographique, d'accéder à des sites interdits ou payants, de vendre ou acheter des objets.
- Ne pas utiliser ce système pour créer, publier et distribuer de l'information sous toutes formes médiatiques de nature qui pourrait causer des préjudices.
- Ne pas perturber le déroulement des activités scolaires par l'usage d'appareils (tél ; tablettes ; haut-parleur ; autres) non autorisés par le responsable de l'activité.
- désactiver le Wi-Fi sur les divers terminaux mobiles en sa possession lorsque les activités pédagogiques ne le nécessitent plus .

Respect du matériel

Chaque élève doit :

- Prendre soin du matériel numérique du collège et respecter le matériel des autres : tablettes, ordinateurs, claviers, souris, supports de stockage, accessoires, autres... Signaler toute anomalie constatée (vol, dégradation...).
- Ne pas modifier la configuration du système, les répertoires, les fichiers...
- Ne pas installer et télécharger de logiciel.
- Ne pas connecter ses appareils personnels sans autorisation préalable d'un personnel, et vérification et identification du matériel par le service TICE de l'établissement

Consignes d'utilisation

Sont interdits, sans une autorisation explicite, l'utilisation du téléphone mobile et tout autre équipement terminal de communication électronique, le partage de connexion, la consultation des sites de jeux, de discussion (type chat, forum), ... et, d'une manière générale, tout site ne respectant pas la législation en vigueur et la personne humaine.

Le Collège n'est pas un cybercafé ! Tout utilisateur du réseau informatique peut se voir attribuer une adresse électronique personnelle.

L'élève est responsable du contenu des messages envoyés, s'il est mineur la responsabilité sera assurée par ses parents ou son représentant légal.

En plus de l'usage interne, seul l'enseignant responsable ou un autre personnel de l'établissement peut autoriser l'élève à communiquer avec l'extérieur.

L'impression sur papier nécessite l'accord de l'adulte responsable.

L'élève ne peut consommer, ni amener d'aliments ou de boissons près des machines.

En cas d'utilisation possible en classe du matériel informatique personnel des élèves, l'élève devra respecter la charte et sera responsable de son matériel qui s'apparentera à ses effets scolaires. Il n'incombera pas à l'établissement la perte ou la dégradation du matériel informatique/numérique personnel de l'élève.

Sanctions

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter, sous peine de restriction d'accès et d'éventuelles sanctions prévues par la loi.

Le – / – / 2021, à Saint-Gilles

Signature de l'élève, et de son ou ses représentant(s) légal (ux) pour les mineurs